



Après l'Acte XVIII des Gilets-Jaunes, quelles seront les réponses du gouvernement français?

Actes de violence ou de désespoir?

Par [Jean-Yves Jézéquel](#)

Mondialisation.ca, 18 mars 2019

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [Gilets jaunes](#)

Pendant que la France des Gilets-jaunes se mobilisait partout sur le territoire national, pour une 18^{ème} manifestation, 80% des Français attendaient impatiemment les décisions du Gouvernement macronien, faisant suite au « grand débat » qui est désormais clos. Le jour même de cette manifestation, annoncée comme l'une des plus importantes du mouvement avec la convergence des luttes, celle pour le climat notamment, le ministère de l'Intérieur devait mobiliser 80.000 policiers pour encadrer cette journée qui allait être difficile pour eux après 4 mois d'opérations de maintien de l'ordre sur toute la France. Quant à lui, Macron décidait d'aller skier en montagne au soleil bienfaisant de la Mongie.

Encore une fois, vu le contexte tragique des luttes sociales en cours, il va de soi que la fonction symbolique présidentielle n'était absolument pas comprise par ce banquier de la maison Rothschild parachuté par « erreur » sur le siège présidentiel de l'Élysée. Il allait de soi que le Président devait être présent, c'est-à-dire à l'écoute de la souffrance et de la colère du peuple et se dépêcher de lui donner une réponse! Aller faire du ski sous le soleil des Pyrénées, en cette occasion, voulait dire implicitement et symboliquement que la souffrance et la colère de ce peuple maltraité, violenté depuis 40 ans, étaient le dernier de ses soucis; il n'était pas concerné par ce qui animait encore une fois cette « foule haineuse de gens qui ne sont rien » et qu'il a qualifiée de « complice des actes barbares qui ont été accomplis durant cet acte 18 à Paris », sans doute très mécontent d'avoir été obligé d'écourter son séjour à la montagne!

Comment la colère n'aurait-elle pas atteint son sommet, dans ces conditions là? Pourquoi s'en étonner et pratiquer cette hypocrisie infâme en traitant de « criminels » (dixit Castaner) les gens qui n'ont plus que la violence pour se faire entendre? Pourquoi ne pas répondre sérieusement aux revendications légitimes d'une majorité au sein du peuple français, surtout celle qui réclame qu'on lui rende sa souveraineté après 40 ans de cannibalisme sociale? La macronie non seulement n'a aucune légitimité à gouverner la France, comme on l'a déjà démontré dans les articles précédents consacrés aux Gilets-jaunes, mais elle veut encore se permettre de réprimer la volonté de 80% des Français qui demandent une reprise en mains de leur destinée politique.

Il est certain que l'ensemble majoritaire des Français ne va pas forcément approuver la méthode violente utilisée actuellement pour se faire entendre du Pouvoir, mais pourtant cet ensemble compte sur les mobilisations actuelles pour lui redonner sa souveraineté et la

liberté de décider de sa vie politique présente et de la direction à prendre pour l'avenir... La violence policière extrême qui a jalonné les actes successifs des Gilets-jaunes, et le comportement de surdité du Gouvernement, ont fini par provoquer la réaction violente inévitable de certains gilets-jaunes désespérés qui se sont laissés désormais entraîner dans les opérations des « black bloc » très organisés et qui étaient environ 1500 à Paris ce samedi 16 mars. Les scènes de chaos dans Paris nous désolent tous et nous navrent, mais nous ne pouvons pas oublier que le Pouvoir en place ne veut rien changer à sa politique qui est en accord avec Bruxelles et en désaccord avec la majorité des citoyens Français les plus modestes. Lorsque quelqu'un ne veut rien entendre, on crie plus fort!

J'attends toujours la personne qui me fera la démonstration que quelque part dans l'histoire patriarcale de l'humanité, c'est-à-dire depuis l'âge du bronze, précisément depuis la chute de Sumer (entre 5000 et 6000 ans), il y aurait eu des revendications et avancées sociales ayant abouti sans la moindre violence! Personnellement je n'en connais aucune. Car, toute revendication sociale provient forcément d'une situation qui implique l'existence d'un Pouvoir, le Pouvoir étant par définition, une supercherie, une perversion, un détournement de ce qui aurait du rester l'exercice d'une autorité au service d'une responsabilité veillant sur les intérêts du bien commun.

Toutes les revendications sociales s'adressent à des gouvernants qui ont systématiquement abusé du pouvoir s'étant mis au service d'autre chose que de veiller aux intérêts du bien commun. Dans notre cas, cette autre chose, c'est la cause de « l'ultra libéralisme » et son paradis financier que les Pouvoirs servent de bon cœur au détriment des intérêts du bien commun.

Non seulement il est choquant d'entendre les discours outrés de ces politiques minables sur la violence de ceux qui n'obtiennent aucune réponse valable à leurs revendications légitimes, mais de plus, il est parfaitement révoltant de constater l'entêtement à ne pas voir, et à ne pas entendre la souffrance vécue depuis 40 ans par cette majorité de Français maltraitée par le fascisme ultra libéral, cette politique du « renard dans le poulailler », ce mépris affiché des « élites » au pouvoir se relayant dans le mensonge et organisant en permanence la punition des récalcitrants par des sens interdits disposés partout, la banalisation du chômage de masse culpabilisé, en plus de l'injustice qu'il représente déjà en soi, des lois liberticides à outrance, la répression de tous ceux qui osent faire entendre une voix réclamant plus de justice sociale et plus de justice fiscale... Face à toutes ces violences là, insupportables, odieuses, inadmissibles, révoltantes, criminelles, les grands magasins de luxe et ceux des grandes marques du CAC40 brûlant sur les Champs Elysée dévastés ne sont rien!

Je pense qu'il est inutile d'espérer une réponse judicieuse de la part de gens qui sont des amateurs en politique et qui n'ont aucun sens des responsabilités politiques, ni même de la valeur symbolique de leur fonction. Nous devons continuer la réflexion et comprendre peu à peu où se trouve la clé permettant d'ouvrir une porte de sortie à cette crise majeure en Europe, sans rien attendre de la caste des oligarques au Pouvoir. Nous devons opérer cette libération sans eux et contre eux.

Le parlement européen et la Constitution

Nous avons déjà dit, dans l'article précédent, que le Parlement Européen ne représentait pas le « peuple européen » puisque ce peuple n'existe pas. Il fait coexister les représentants de 28 nations qui discutent de tas de choses, qui délibèrent mais ne décident de rien. C'est

une assemblée pour la palabre qui se réunit, en coûtant très cher aux contribuables, non seulement à cause du salaire des Députés, mais aussi des déménagements incessants de leurs cabinets au complet entre Bruxelles et Strasbourg, afin de discuter de tout et de rien. Ce Parlement est un leurre, il est un gouffre financier pour les européens et n'est pas un Législateur. Le Parlement n'a ni l'initiative des sujets à débattre ni le dernier mot aboutissant à une réglementation.

C'est le Conseil européen, dans lequel les Etats sont représentés, et la Cour de Justice de l'Union Européenne qui ont le rôle de Législateurs associés. Nous avons expliqué la dernière fois, que c'est notamment la CJUE siégeant au Luxembourg qui, depuis ses premiers arrêts en 1963 et 1964, s'est symétriquement auto-instituée en juge constitutionnel et en législateur. (Cf., Cayla D., Delaume C., 10 questions + 1 sur l'Union européenne, Paris, Michalon, 2019. P.13)

De fait, la CJUE a joué un rôle évident dans la dérive de l'Union Européenne qui est passée d'une organisation internationale à une organisation supranationale, sans l'avis des peuples. C'est une sorte de Gouvernement des Juges qui a fait son coup d'État et qui a donné le ton à la direction qu'allait prendre ensuite l'UE pendant des années, sans rien dire à personne. (Idem, p. 14)

Le squatteur actuel de l'Élysée, Emmanuel Macron, enfonce le clou à son tour en voulant faire de l'UE une « fédération » avec un État centralisé à Bruxelles.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/03/04/pour-une-renaissance-europeenne>

Il faut aussi ajouter que la présidente actuelle de la CDU (parti allemand) ne veut pas entendre parler de « Fédération Européenne » supposant un État centralisé à Bruxelles.

<https://www.cdu.de/artikel/faisons-leurope-comme-il-faut-getting-europe-right>

L'un des problèmes majeurs qui se présente actuellement à l'UE, ayant pris cette direction d'organisation supra nationale, c'est qu'elle n'a aucun moyen financier pour assurer cette fonction qu'elle s'est attribuée. C'est la contribution des Etats membres qui assure les budgets de l'UE, en rappelant également au passage que cette contribution financière concernant l'Allemagne, la France et l'Italie, est une contribution qui est supérieure à ce que chacun de ces trois pays reçoit en retour de l'UE!

Lors de son arrêt du 30 juin 2009, la Cour de Karlsruhe (l'équivalent allemand du Conseil Constitutionnel français) a stipulé, « *qu'en raison des limites du processus démocratique en Europe, seuls les États-nations sont dépositaires de la légitimité démocratique.* » (Cf., H. Haenel, « Rapport d'information », n° 119, Sénat, session ordinaire 2009-2010, Paris, 2009.) Cet arrêt allemand est d'une importance immense pour toutes les Nations Européennes et remet les choses à leur place. Le projet européen n'est envisageable que s'il reste celui d'une « Europe des Nations ». Il est donc évident qu'il y a un sérieux retour aux sources à réaliser si l'on ne veut pas que l'UE disparaisse purement et simplement dans le chaos.

C'est un Gouvernement des Juges qui dirige l'UE. Barroso disait en 2014 que l'UE était un projet « sui generis ». (Cf., Barroso J-M., Speech by President Barroso: "Global Europe, from the Atlantic to the Pacific", Speech 14/352, discours prononcé à l'université de Stanford, 1er mai 2014.)

M. Barroso cherchait à supprimer tout contrôle démocratique, comme la possibilité d'une

contestation en légitimité. Le principe de souveraineté nationale était atomisé avant d'être enterré et la nouvelle formule était mise en place avec le traité de Maastricht. Ce processus d'élimination des souverainetés nationales s'amplifiait peu à peu. Il allait devenir tout à fait évident lors du Referendum du 29 mai 2005 sur le projet constitutionnel. Nous avons le droit en France à un spectaculaire déni de justice qui se traduirait concrètement par l'imposition du Traité de Lisbonne, après les magouilles de Sarkozy à Versailles le 4 février 2008. Sans hésiter, Sarkozy se permettait de changer la Constitution pour que le « non » du Referendum français devienne un « oui » totalitaire, faisant de la marionnette politique qu'il incarnait, un fidèle serviteur des dictateurs du Gouvernement des Juges de l'UE.

Il y a, bien entendu, dans l'Union Européenne, des personnes qui contestent formellement la notion de « Souveraineté du peuple », ou « souveraineté Nationale », en accord avec la doctrine sociale de l'Eglise catholique qui inspire les lignes essentielles du Traité de Lisbonne, notamment à travers l'idée qu'elle se fait du « principe de subsidiarité » largement utilisé pour justifier la « non souveraineté du peuple » et qui assimile « Referendum avec plébiscite ». D'ailleurs, la même doctrine sociale de l'Eglise catholique ne reconnaît pas la légitimité du droit de faire grève et de manifester. Il faut également savoir que la doctrine sociale de l'Eglise catholique s'est immiscée dans les Traités européens, parce que ceux-ci ont été concoctés par des personnes, non élues, échappant au contrôle démocratique, et qui appartenaient, comme Monsieur Barroso, à « l'Opus Dei », une secte catholique chargée de redonner indirectement le pouvoir à l'Eglise, pouvoir qu'elle avait perdu depuis la Révolution française et les Lumières. (Cf., « La libération de l'homme », tome 2, Jean-Yves Jézéquel, éditions Publibook, 2013, pages 74 à 82.)

En revanche, ce que reconnaît pour sa part, le Conseil Constitutionnel français, c'est la supériorité logique de la Constitution sur la Loi. Cela veut dire tout simplement que le processus législatif est encadré par la Constitution. La Constitution ne peut être Constitution que si elle a été écrite par le peuple pour le peuple. La Constitution ne peut être validée que par le peuple et modifiée que par la volonté du peuple. Toutes les autres lois doivent être en accord avec ce que dit la Constitution. Ce principe est contraire au Traité Européen de Lisbonne qui nous impose sa loi actuellement, ainsi qu'aux antipodes de la doctrine sociale de l'Eglise qui l'a inspiré. Macron est un fidèle sujet du Saint Empire Romain Germanique, comme il l'a démontré en signant la sainte concorde avec l'Allemagne à Aix-La-Chapelle, le 22 janvier 2019.

L'UE et la question sociale

Tout d'abord, il faut dire que le « Couple Franco-Allemand » est une vue de l'esprit et n'existe donc pas en réalité, même si Macron a trouvé le moyen de signer un contrat de mariage avec l'Allemagne, sans notre avis, à Aix-La-Chapelle le 22 janvier 2019. On peut aussi s'interroger par exemple sur le drame de la Grèce et la situation du Portugal .

Sur la question du Portugal, Coralie Delaume et David Cayla analysent le succès de la stratégie du Gouvernement portugais mais aussi ses limites. Ils montrent que sa théorique «réussite», repose en réalité sur l'émigration et sur le dumping social comme fiscal. (Cf., Cayla D., Delaume C., 10 questions + 1 sur l'Union européenne, op. cit., p. 60-61.)

La politique du Portugal s'apparente donc à la pratique du Rémora: le Portugal profite pleinement de l'UE, puisqu'il n'y a pas d'harmonisation ni sociale ni fiscale dans l'UE. La place du social et du fiscal dans l'UE a été conçue explicitement, selon les principes de l'ultra libéralisme, pour mettre volontairement en concurrence les pays les uns contre les

autres, certains d'entre eux s'étant spécialisés dans le détournement des mannes fiscales vers leur système bancaire par les faveurs opérant une attraction malhonnête des grands groupes. Ce qu'il faut examiner attentivement pour avoir une idée claire sur le sujet, c'est le coût salarial réel, autrement dit le salaire horaire compensé par la productivité. On peut ainsi voir que l'écart s'accroît et ne se réduit pas, dans la mesure où la productivité augmente bien plus vite dans les pays nouvellement entrés dans l'UE que le salaire horaire. Il ne peut y avoir une « Europe sociale » dans le cadre de l'UE telle qu'elle s'est volontairement organisée. (Cf., Denord F. et Schwartz A., L'Europe Sociale n'aura pas lieu, Paris, Raisons d'agir, 2009.)

L'UE et l'euro

Le système bancaire et financier de l'UE fait de la zone euro un espace vulnérable aux crises spéculatives provenant de l'extérieur de l'UE. Concernant l'abandon de la monnaie unique, des économistes, Durand et Villemot, ont démontré que pour les pays du Sud de la zone euro (à l'exception de l'Espagne), les effets d'une sortie de l'euro seraient au pire insignifiants mais en tous les cas globalement favorables. Il n'y a pas de souveraineté nationale sans la souveraineté monétaire. Il serait également inutile d'avoir la souveraineté Constitutionnelle sans la souveraineté monétaire: l'une entraîne l'autre. Une monnaie commune n'est pas la monnaie unique et permet aux monnaies nationales d'exister. Ce sont là les conditions basiques de la survie des souverainetés nationales et donc d'une « Europe des Nations ».

Le FREXIT

L'UE entraîne une course au « moins disant » social et fiscal et elle ne peut pas être changée sur ce point depuis l'intérieur de ses institutions. Une unanimité est nécessaire pour changer les traités. La question des travailleurs détachés est à ce titre exemplaire. Dire aux Européens qu'ils doivent voter prochainement pour élire les députés qui se battront pour une « autre Europe », n'a aucun sens, puisque le Parlement Européen n'a aucun pouvoir décisionnel. En disant « Europe », on dit toujours en réalité « Union Européenne ». Il est impératif de savoir que si nous voulons la sortie du « Traité de Lisbonne », le « FREXIT », cette sortie ne pourra pas se faire dans le cadre légal de l'UE. Pour réaliser un « FREXIT », il faudrait violer la légalité de l'UE et lui imposer d'autres normes légales. Personne n'entend parler en France de « désobéissance » comme passage obligé d'une sortie de l'UE telle qu'elle est. Personne n'entend jamais les politiques nous dire qu'il faudrait commencer par abolir la CJUE.

La sortie de l'UE ne peut être qu'un éclatement généralisé de l'UE. Si la France décidait le « FREXIT », elle ferait éclater l'UE et toute la légitimité de ses institutions. Cayla D., et Delaume C. ont également démontré, dans leur ouvrage cité auparavant, que l'article 50 du TFUE a été écrit de telle sorte qu'il ne puisse pas « raisonnablement » être appliqué. Si un pays veut sortir de l'UE en utilisant l'article 50, il se place de facto entre les mains de l'UE et de ses organisations technocratiques. On ne peut pas sortir de l'UE si on utilise les procédures que l'UE a elle-même fixées. C'est pour cette raison que le BREXIT pose tant de problèmes à Theresa May qui devait s'attendre à l'opposition actuelle du Parlement Britannique, puisque toutes les négociations ont été faites au profit de l'UE, par l'UE qui a fixé les règles étant donné que la Grande Bretagne est passée par l'article 50... La sortie de l'UE, implique une violence légale faite à l'UE, puisque l'UE s'est imposée à nous par une violence illégale, celle du Traité de Maastricht/Lisbonne, refusé par la France en 2005. CQFD...

Le RIC en toutes matières et l'article 16

Chaque État Nation a la capacité de prendre des décisions en dehors de tout cadre juridique extérieur. Pour cela il est nécessaire de montrer qui est « souverain ». C'est dans le peuple Constituant, que s'affirme et se révèle la souveraineté. Lorsqu'une décision est prise par le peuple Constituant et qu'elle est mise en application par l'autorité légitime élue, mise en place par la volonté du peuple Constituant, la mise en application devient un acte légal en soi. Si le peuple décide le FREXIT, l'autorité légitime élue, doit procéder « légalement » à la sortie de l'UE, sans passer par l'article 50 et autres « chausse-trappes » concoctées par les technocrates de l'UE.

C'est le peuple Constituant qui forme une communauté politique, démocratique, et qui est seule en mesure légitime de définir ce qu'est l'intérêt général. Aucun Traité extérieur ne peut venir limiter, ou détourner, ou contrôler, ou s'imposer à cette souveraineté.

L'existence de l'État est liée à la Constitution qui n'a de sens que si elle est écrite et validée par les citoyens Constituants. Cet État Nation tient sa légitimité de la souveraineté du peuple Constituant et par conséquent détient en soi une supériorité permanente sur toute norme juridique qu'il peut, dans ces conditions de légitimité constitutionnelle, abolir à tout moment pour l'intérêt du bien commun.

Il existe donc deux voies possibles pour sortir de l'UE, deux voies qui seront appelées à être combinées: le Referendum et l'article 16 de la Constitution. Étant donné qu'il est question dans cet article 16 de « donner les pleins pouvoirs au Président de la République », qui devrait prendre, en l'occurrence, la décision légale importante de sortir de l'UE, demandée par le peuple s'étant prononcé par Referendum, il est plus qu'évident que le « RIC en toutes matières » retrouve du coup sa totale et primordiale importance. Sans le « RIC en toutes matières », il n'y aura pas de sortie possible de l'UE selon ce scénario qui a été déroulé dans cette analyse. On voit mal un Macron acceptant l'ultimatum d'un Referendum national et mettant l'UE en demeure de bien vouloir aller se faire voir ailleurs sans discuter, acceptant même la dissolution implicite de ses Institutions actuelles reconnues comme illégales et sans valeur pour tous les européens!

Enfin, d'autres éléments indépendants de la France pourraient venir faire éclater l'UE de l'extérieur comme de l'intérieur d'elle-même et dans ce cas là, même si nous ne pouvons pas souhaiter une telle solution, la France serait expulsée de l'UE par la même occasion. Ce scénario n'est malheureusement pas impossible du fait de la présence d'une armée d'occupation en Europe commandée par les États-Unis: l'OTAN et ses intentions déterminées de déclencher un conflit armé contre la Fédération de Russie, copieusement diabolisée dans le cadre de cette préparation psychologique à une guerre qui serait bénéfique pour les intérêts du complexe militaro-industriel des USA, mais destructrice et parfaitement ruineuse pour les pays d'Europe.

La vraie solution d'un BREXIT comme d'un FREXIT, passe par la dissolution radicale de l'UE telle qu'elle est aujourd'hui. Si nous voulons toujours mettre nos forces en commun, il faut alors penser sa refonte éventuelle à partir du principe sacro saint d'une « Europe des Nations » avec une monnaie commune, mais certainement pas unique.

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'issue possible pour les Gilets-jaunes, une réponse satisfaisante qui pourrait leur être faite, de la part d'une macronie aux commandes de la France. A l'heure actuelle, il n'y a pas une autre solution, qui pourrait être donnée en

réponse aux revendications des « Gilets-jaunes », que celle d'une **sécession** pure et dure d'avec l'UE provoquant sa dissolution. C'est là qu'on en est aujourd'hui si l'on veut qu'il y ait une étape suivante à cette mobilisation de 4 mois!

Enfin, on peut se dire que le contrat de mariage qui a été signé en catimini, entre Merkel et Macron, à Aix-La-Chapelle, sans laisser le temps à personne d'en prendre connaissance avant le 22 janvier dernier, devait probablement avoir un rapport avec cette situation implosive pressentie par l'Allemagne. L'Allemagne prenait la précaution de lier « durablement » la France à sa position de leader européen, en vue de créer un noyau dur qui gardera la main dans la prévisible implosion de l'UE à venir. Si nous pouvons donc espérer un retour prochain vers une « Europe des Nations », mettant un point final à la dictature actuelle de l'UE et à la présence de son armée d'occupation qu'est l'OTAN, c'est sans doute aux Gilets-jaunes qu'on le devra.

Jean-Yves Jézéquel

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean-Yves Jézéquel](https://www.mondialisation.ca/), Mondialisation.ca, 2019

Articles Par : [Jean-Yves Jézéquel](https://www.mondialisation.ca/)

A propos :

Jean-Yves Jézéquel, philosophe et psychanalyste, diplômé du troisième cycle en sciences humaines, est l'auteur d'une trentaine d'essais en philosophie, spiritualité, religion, psychologie. Il publie également depuis 2014, une série d'analyses sur les grandes questions actuelles de société.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](https://www.mondialisation.ca/) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](https://www.mondialisation.ca/) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](https://www.mondialisation.ca/) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca